

Le Courrier de

ANTAC

Association Nationale contre le Trafic
des Animaux de Compagnie

PREMIER JOURNAL FRANÇAIS
ANTI-TRAFIC

N° 32

2^E TRIMESTRE 2013

Prix au numéro : 5 euros
4 numéros par an

22 JUIN 2013

SPA

LA GRANDE LESSIVE



SPA

LAVE PLUS BLANC QUE BLANC !

EDITORIAL

SPA = LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

Le 22 juin 2013, l'Assemblée Générale de la SPA est convoquée pour se prononcer sur le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier et élire un nouveau conseil d'administration de 9 membres pour 3 ans.

Donc c'est ce nouveau conseil d'administration qui va bientôt diriger la SPA et fixer ses grandes orientations.

Si l'ANTAC y consacre l'essentiel de ce numéro, c'est que le rôle de la SPA est considérable — sinon déterminant — dans le paysage de la protection animale française.

Et nous sommes concernés au premier chef car si la SPA date de 1845, elle a attendu 1993 pour créer la très célèbre CELLULE ANTI TRAFIC à l'image de l'ANTAC créée en 1991.

La SPA, de fait, joue un rôle incontestable dans la protection animale de par son prestige, son ancienneté, son budget annuel moyen de 40 millions d'euros, ses 56 refuges, ses 12 dispensaires et ses milliers de délégués-enquêteurs et son siège parisien.

L'organisation hyper-décentralisée de la Confédération Nationale des SPA dont le siège est à LYON regroupant un peu plus de 250 associations ne lui permet pas de jouer le même rôle, même si le budget global est très nettement supérieur. Car chacune de ces associations est, dans les faits, totalement indépendante : le lien n'est qu'un lien financier pour l'attribution des legs reçus par le siège social à LYON et ensuite reversés aux refuges locaux.

Quant aux fondations, leur budget est très inférieur, et elles ne gèrent que quelques rares refuges, car tout le monde a bien compris qu'un refuge coûte cher et représente une source d'ennuis permanente car il y a toujours un bénévole quelque part pour contester les euthanasies ou les conditions de vie des animaux.

Le 22 juin va commencer une nouvelle étape dans la vie de la SPA qui a traversé une longue période de crises particulièrement bien décrite par le rapport moral de Maître LEBOSSÉ : « **J'ai pris en charge l'administration de la SPA en 2009 à la suite d'un rapport accablant de la Cour des Comptes qui relevait une défaillance généralisée du mode de gouvernance et de gestion de l'association. Ce rapport allait jusqu'à préciser que ce manque de rigueur et de professionnalisme dans la conduite de l'association mettait en péril sa mission de protection animale et constituait une forme de trahison vis-à-vis de ses donateurs.**

Ce rapport était d'autant plus virulent qu'un précédent rapport préconisant en 2002 de réformer profondément l'association n'avait pas été suivi d'effet. Surtout, la Cour des Comptes ne cachait pas que le statut d'utilité publique accordé à l'association pourrait lui être retiré si elle ne s'en montrait pas digne. »

Mais Il faudrait également compléter ce tableau avec l'escroquerie aux legs qui a occasionné des pertes financières colossales à la SPA. Mais si l'affaire de l'arbitrage dont a bénéficié Bernard TAPIE en 2008 lui permettant d'encaisser

SOMMAIRE

Édito : « SPA = Le changement c'est pour quand ? 2
Où va la SPA ? 3
Dossier de la candidature de la SPA 4
Une mission d'information pour rien ? 5
Le rôle des animaleries ? 6
Règlement de compte à OK Corral 7
Actions judiciaires en cours 8

la modique somme de 403 millions semble remise en question en juin 2013, il n'en va pas de même pour la SPA car les différents intervenants veulent enterrer le dossier semble-t-il.

Apparemment également les 7 listes en présence semblent totalement l'ignorer.

Or si l'on a besoin de rénover des refuges vétustes, il faudrait bien trouver de l'argent. Mais où ?

Les nouveaux dirigeants élus le 22 juin 2013 devront donc choisir une nouvelle politique de protection animale :

- doit-on faire une croix définitive sur les dizaines de millions détournés ?
- doit-on parler des trafics en général ou bien réclamer avec l'ANTAC l'interdiction totale des 100 000 importations illégales annuelles de chiots ?
- doit-on réclamer la transparence concernant l'expérimentation animale ou se contenter de formules totalement irréalistes actuellement comme la suppression de l'expérimentation animale ?

Henri BARBE

Président de l'Antac

Ce journal respecte les droits des citoyens vivant en France, en particulier la présomption d'innocence. Mais les droits et la douleur des victimes qui ont besoin de faire le deuil seront également pris en compte et comme il est de tradition dans la presse de ce pays nous rendrons compte des décisions de justice : mises en examens, compte rendu des procès, jugements, appels etc. ...

Les noms des victimes ou des intervenants dans le courrier des lecteurs ne seront mentionnés qu'avec leur accord express, et les tatouages de chiens ou de chats indispensables à toute démonstration seront incomplets, afin d'empêcher toute identification non souhaitée des propriétaires.

Nous n'ignorons pas qu'une jeune publication sera l'objet d'attaques vigoureuses soit de la part des trafiquants notoires, soit de la part d'escrocs infiltrés au sein de la protection animale sous des formes multiples et variées.

Le courrier de l'ANTAC
Directeur de publication : Henri Barbe
Rédactrice en chef : Jacqueline Lasserri
Editeur : ANTAC, Association Nationale contre le Trafic des Animaux de Compagnie Association loi de 1901
BP 80243 - 47006 Agen Cedex
Dépôt légal : à parution - ISSN : 1771-8686
Commission paritaire : en cours
Impression : Attitude Communication l'Écrivain Public, 47000 Agen
Tarif au numéro : 5 euros
Abonnement (4n°) : 20 euros
La reproduction des textes et des informations est conseillée à condition d'en indiquer la source.
Les documents mis à votre disposition ne peuvent en aucun cas être utilisés de façon anonyme ou pour des menaces.

OÙ VA LA SPA ?

Comme la SPA est la première association de protection animale française – pour les multiples raisons déjà évoquées dans l'éditorial – il est indispensable d'apprécier quelles vont être les orientations prises par le nouveau CA issu des élections du 22 juin 2013.

Conformément aux nouveaux statuts, 7 listes entières de 9 membres sont en présence.

La présentation de ces différentes listes est absolument passionnante car effectivement la grande lessive a eu lieu

puisque sur les 63 candidats, seuls 3 anciens membres se représentent, donc au niveau des personnes la rupture est totale avec les précédentes directions.

Le deuxième constat que l'on peut faire, c'est que nous sommes en présence de candidats tous neufs qui ne connaissent pas la SPA de l'intérieur puisque si l'on examine les dates d'adhésion la surprise est totale :

Liste : SAUVER – PROTEGER – AIME R	
Membres sans interruption depuis 2013	9
En clair 9 adhérents de l'année 2013	
Liste : SAVOIR DONNER	
Membres sans interruption depuis 2013	8
Membres sans interruption depuis 2012	1
En clair 9 adhérents de l'année 2013	
Liste : PRIORITE AUX ANIMAUX	
Membres sans interruption depuis 2013	1
Membres sans interruption depuis 2012	2
Membres sans interruption depuis 2011	1
Liste : POUR LE RESPECT DE LA VIE ANIMALE	
Membres sans interruption depuis 2013	0
Membres sans interruption depuis 2011	2
Membres sans interruption depuis 2010	1
Membres sans interruption depuis 1973	2
Liste : LES ANIMAUX AVANT TOUT	
Membres sans interruption depuis 2013	2
Membres sans interruption depuis 1984	1
Membres sans interruption depuis 1970	1
Liste : ATOUT SPA	
Membres sans interruption depuis 2013	6
Membres sans interruption depuis 2011	2
Membres sans interruption depuis 2008	1
Liste : AGISSONS POUR LA SPA	
Membres sans interruption depuis 2013	3
Membres sans interruption depuis 2012	2
Membres sans interruption depuis 2011	1
Membres sans interruption depuis 2003	2

UNE SPA FORTE

Pour éclairer les adhérents de la SPA particulièrement perdus au milieu de toutes ces promesses électorales, nous nous sommes particulièrement intéressés à la liste : S.P.A.E une SPA forte et efficace pour les animaux (Cf. document joint).

Car cette liste comporte une forte proportion de cadres de la nation française et de personnalités jouant un rôle certain car elle comporte : 3 vétérinaires, 1 directeur de maison de retraite accueillant 127 résidents, 1 officier supérieur de la gendarmerie, 1 gérant de SARL, 1 sociologue, 1 chef de service à l'université Paris I, 1 consultante en communication.

Sans vouloir sous-estimer la qualité des articles des journalistes présents sur les autres listes, deux des membres de cette liste ont participé à des travaux théoriquement importants, comme madame la députée GAILLARD qui a dirigé une mission d'information parlementaire sur « **l'identification des chiens et des chats, leur commercialisation et l'approvisionnement des centres d'expérimentation** » tandis que le professeur LEGEAY s'occupait de « **la commercialisation des chiens et des chats, le rôle des animaleries** ».

Donc théoriquement les deux meilleurs spécialistes français en matière de commerce des chiens et des chats.

À partir de leurs travaux, peut-on espérer une amélioration de la condition de nos amis à 4 pattes ?



NOM DE LA LISTE :

• Sauver , Protéger , Aimer & Eduquer : une S.P.A forte et efficace pour les animaux !

2- PROJET POUR LA SPA :

La liste « Sauver, Protéger, Aimer & Eduquer » souhaite pouvoir mettre en place un programme sur 3 ans permettant à la S.P.A d'être écoutée et entendue au nom de tous les animaux. L'équipe est rassemblée autour d'un objectif précis : faire en sorte que la SPA retrouve toutes ses forces pour accueillir, héberger, soigner, sauver et faire adopter les animaux qui lui sont confiés. Avant tout, il sera nécessaire de faire un état des lieux des refuges, des délégations, des dispensaires et des services du siège national pour identifier les points forts et les points faibles de l'association. Ecouter et entendre ceux qui veulent apporter leur soutien à la SPA par leurs compétences mais aussi leur engagement personnel à la protection animale.

Pour sécuriser l'avenir de la S.P.A, notre équipe veut mettre en œuvre des indicateurs qui permettent un contrôle efficace de sa gestion, des moyens pour accroître ses ressources et en assurer sa gestion en « bon père de famille » !

La S.P.A constitue le « vaisseau amiral » pour la défense des animaux en France, elle doit revendiquer cette position mais aussi la faire connaître auprès des pouvoirs publics, des politiques et de l'opinion publique ! Pour cela, le Conseil d'Administration apportera son expertise afin de fixer des lignes fortes de gouvernance, avec des exigences à atteindre en matière de communication, de notoriété et de lobbying. Dans trois ans, nul ne devra ignorer les « combats » de la S.P.A et ses revendications militantes pour que la voix des animaux soit entendue. Le Conseil d'Administration, avec le soutien de toutes les délégations et des adhérents, devra porter des messages forts pour mobiliser le public sur de grandes actions.

C'est à la S.P.A de prendre la tête du peloton des associations de protection animale pour faire évoluer :

- Le statut juridique de l'animal.
- L'application des lois existantes (mauvais traitement, actes de cruauté, ventes, etc).
- La loi contre les chiens « dangereux ».
- Le trafic des animaux.
- La moralisation du commerce des animaux sur Internet.
- Le maillage du territoire national avec la création de fourrières par les collectivités locales.
- Le soutien aux personnes en difficulté ayant un animal.
- La sensibilisation en milieu scolaire des élèves du primaire au respect de l'animal.

Et tous les autres combats (corrida, fourrure, élevage intensif, chasse, abattage rituel, etc.) qui doivent être menés en collaboration avec d'autres associations plus spécialisées dans ces questions importantes pour le bien – être de l'animal et sa dignité.

A cet effet le Conseil d'administration adoptera la méthode de travail suivante : concertation entre adhérents, permanents et experts bénévoles sur les problématiques afin d'émettre une recommandation éclairée. Le Conseil d'administration fixera une ligne solide pour déterminer des actions qui iront dans le sens préconisé par ces cellules de travail. L'avenir de la protection des animaux passe aussi beaucoup par l'éducation et l'information du public, des politiques, des maîtres, des professionnels de l'animal et des jeunes. Plus l'éducation se généralisera moins les animaux auront à souffrir. Sur les trois prochaines années, la S.P.A doit être en mesure de prendre sa place au premier rang des associations de protection animale. Elle doit être incontournable ! Ainsi, les animaux en difficulté seront défendus et entendus... Le bien-être animal dépend des forces qui se rassembleront autour de la S.P.A et de son nouveau Conseil d'Administration.



G. SIMONIN

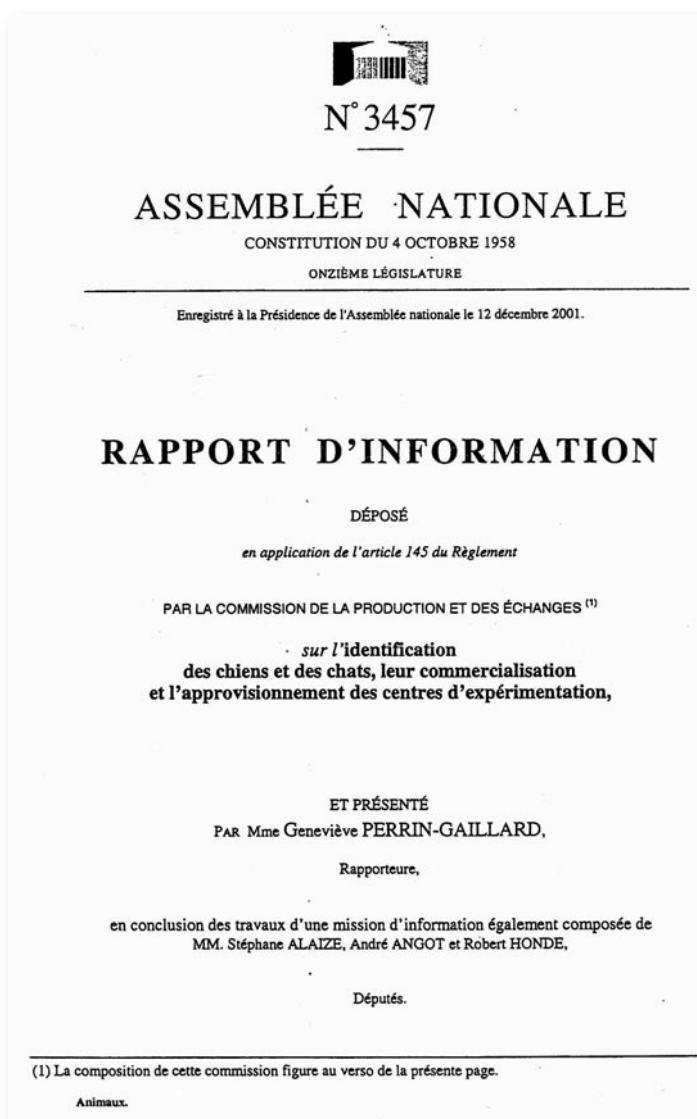
Signature du chef de liste :

UNE MISSION D'INFORMATION POUR RIEN ?

Depuis 1992, l'ANTAC avait remué le monde politique français pour obtenir une commission d'enquête parlementaire concernant le vol des chiens et des chats, considérant qu'il s'agissait principalement d'un problème politique et secondairement d'un problème judiciaire.

En 2000, nous avons cru toucher le gros lot avec cette mission.

Quelle erreur monumentale !



Couverture de la Mission d'information parlementaire

La lecture de ce rapport – encensé par tous les médias – est accablante.

Pas une des questions fondamentales n'a été posée, à savoir :

- 1) Combien y a-t-il de laboratoires français expérimentant sur les chiens et les chats ?
- 2) Quels sont les besoins annuels de ces laboratoires ?
- 3) Combien y-a-t-il d'élevages spécialisés destinés à la fourniture de ces laboratoires ?
- 4) Quel est le nombre de chiens et de chats vendus par ces élevages aux laboratoires ?
- 5) D'où viennent les autres ?

Bien évidemment toutes ces informations sont faciles à trouver car tous ces établissements disposent obligatoirement de registres d'entrées et de sortie et la Société Centrale Canine et le fichier félin enregistrent tous ces mouvements de chiens et de chats.

Conclusion : la représentation nationale ne veut rien savoir. Nous avons seulement eu droit à un nouveau rapport destiné à endormir les naïfs et les ignorants !

Pourquoi ?

En 2013, avec l'affaire CAHUZAC (ministre du budget chargé de lutter contre la fraude mais ayant un compte en Suisse non déclaré) nous avons un élément de réponse. Effectivement ce dernier a été le conseiller d'un certain nombre de laboratoires, notamment pharmaceutiques et donc la collusion est totale entre le monde politique et les labos.

D'ailleurs, comment Madame GAILLARD, députée des Deux-Sèvres, Maire de NIORT, présidente de la Communauté d'agglomération de NIORT qui a ignoré ces problèmes en 2001 pourrait-elle être efficace en 2013 ?

Reconnaissons-lui le mérite de la clarté : dans son programme pas un mot sur l'expérimentation animale.

LE RÔLE DES ANIMALERIES

Pour réaliser son rapport remis au Ministre de l'Agriculture Jean GLAVANY, le professeur LEGEAY a entendu quelques ignorants de la protection animale, des fonctionnaires complices et surtout les deux plus grands trafiquants français Francis DUPRAT et BRAGA, condamnés quelques années plus tard par la justice française.

Donc les propositions sont conformes à la qualité de cette enquête et sont édifiantes.

Ainsi, le rapport LEGEAY considère que le rôle des courtiers qui ont « **pour fonction l'approvisionnement des détaillants en animaux adapté à la demande des consommateurs** » doit être intensifié grâce « à l'action de courtiers particulièrement compétents et dynamiques » (p. 49).

« Le métoyage (placement de chiennes reproductrices chez des agriculteurs) a connu un certain dévelop-

pement dans les Pyrénées à l'initiative du principal courtier français ».

« On peut même imaginer, du moins dans certaines zones en difficultés, type agriculture de montagne, des aides au titre du maintien d'une activité sur site ».

Or, l'activité de DUPRAT de MONTESPAN en HAUTE GARONNE présenté comme le premier courtier français avec 15000 chiens par an s'effectue essentiellement hors la loi, comme l'a prouvé la justice.

En conclusion ce rapport de 2000 préconisait le soutien financier aux trafiquants : on croit rêver.

Heureusement qu'une enquête judiciaire a eu lieu et que des condamnations sont intervenues.

Voilà la France du XXI^e siècle et ceux qui voudraient être les nouveaux dirigeants de la SPA.

Extrait du livre ARRÊTEZ LE MASSACRE
Pages 133 et 134

Des tonnes de cadavres

A la page 86 du rapport déjà « cité » plus haut, le professeur Legeay se félicite des conditions dans lesquelles il a pu réaliser son enquête :

« Nous tenons à remercier les principaux courtiers, car ils nous ont reçu sans réticence, en nous laissant un accès très large à leurs documents et leurs locaux.

L'examen du registre « entrées-sorties », comprenant les animaux retournés après refus par les « détaillants et les euthanasies auxquelles il sera fait mention dans l'alinéa suivant, permet de situer la mortalité globale autour de 6 %.

Ce chiffre n'inclut pas la mortalité qui survient pendant le transport initial, entre les sites d'élevages et de courtage, en particulier lors d'importation, puisque les animaux ne sont pas encore inscrits sur le registre de l'intermédiaire. »

6% de mortalité officielle à ce stade en consultant les registres d'entrées et de sorties, c'est déjà important.

Sauf que cette enquête est manifestement très incomplète, car le gendarme Martin, venu spécialement d'Angoulême, pour perquisitionner à Montespán, le 21 novembre 2000, a saisi les documents concernant le poids des chiots enlevés par la société d'équarrissage en 1999 chez F. Duprat : 7.430 kg.

Avec un poids moyen des chiots compris entre 1,5 kg et 2 kg, ce document de l'équarisseur pourrait signifier l'enlèvement de 4.000 cadavres de chiots en une année.

A ces enlèvements, il faut également ajouter les 73 cadavres trouvés dans le congélateur.

Chez Braga, le n° 2 des courtiers, la situation n'était guère meilleure car, en 2004, il a dû faire face à ce même type de problème, puisqu'il a reconnu qu'à un moment donné 400 des 600 chiots importés sont décédés dans ses locaux.

RÈGLEMENTS DE COMPTES... À OK CORRAL

La construction du refuge de LA VALMASQUE à MOUGINS (06) constitue une énorme épine dans le pied pour la SPA... et diverses entreprises et personnes ainsi que vous pouvez le constater à la lecture des informations suivantes :

nicematin.com

Publié sur Nice-Matin (<http://www.nicematin.com>)

La SPA n'abandonne pas le refuge de la Valmasque à Mougins

Par Anonyme

Créé le 01/21/2013 - 19:17

Alors qu'il devait être inauguré en juillet 2008, le centre animalier de la Valmasque n'a toujours pas ouvert ses portes !

La faute à un contentieux entre la SPA (la Société Protectrice des Animaux) et l'entreprise cannoise EDIM, en charge des travaux de ce refuge dernier cri.

Contactée par le député et vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes Lionnel Luca, M^e Michèle Lebosse, administratrice judiciaire qui gère depuis trois ans l'association au plan national, assure qu'elle est "déterminée à faire aboutir le projet" mais que cela se fera "au prix de procédures longues et complexes".

En attendant, les animaux continueront à être dirigés vers la SPA de Flayosc, dans le Var, ou vers des refuges privés.

COMMENTAIRE DE L'ANTAC

Dans le rapport d'activité annuel soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 juin 2013, un long paragraphe (page 8) est également consacré à ce dossier empoisonné.

Bien sûr dans cette sale affaire nous n'avons droit qu'à la partie émergée de l'iceberg, mais quelques informations complémentaires doivent être fournies :

1) Dans tout ce rapport d'activité qui fait état de multiples condamnations par la justice, pas un seul nom n'apparaît.

Mais concernant la Valmasque, trois noms sont cités, alors que la procédure judiciaire n'est pas terminée et que certaines de ces personnes seront peut-être blanchies par la justice : Madame Caroline LANTY (présidente de la SPA de 2006 à 2008), Monsieur DE GAILLANDE, ancien directeur général, et Monsieur GRAMMATICO, gérant de la société EDIM.

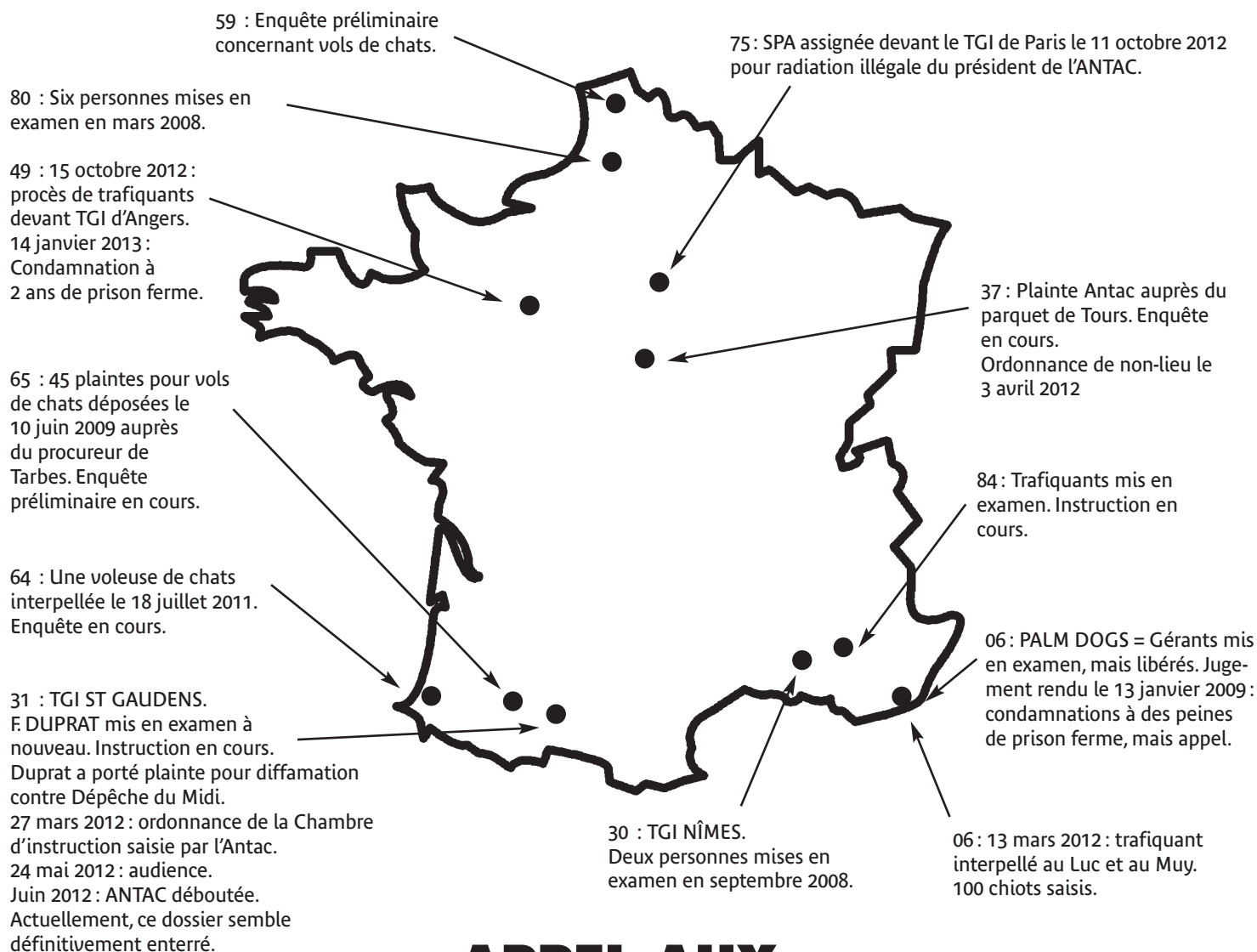
2) Il est utile de rappeler que Madame Caroline LANTY a trouvé que les honoraires de l'administrateur judiciaire étaient excessifs et qu'elle avait engagé une procédure judiciaire pour obtenir la restitution d'un trop perçu de 178 000€ à la SPA ! procédure qui a échoué à cause d'un vice de forme.

Si Madame LANTY était sévèrement condamnée dans ce dossier, tous ses honoraires d'avocate jusqu'à la fin de sa vie ne suffiraient pas à éponger le passif.

Conclusion

La fin de l'opacité à la SPA ce n'est pas pour aujourd'hui.

ACTIONS JUDICIAIRES EN COURS



APPEL AUX

VOLÉS : Portez plainte : c'est votre droit. Regroupez-vous, réagissez, rejoignez-nous.

ESCROQUÉS : Si vous avez acheté un chiot étranger ou malade, portez plainte pour tromperie sur la qualité substantielle de la marchandise.

BÉNÉVOLES DE LA PROTECTION ANIMALE : Empêchons ensemble les 100 000 importations illégales car sinon vos refuges seront toujours surchargés.

ÉLEVEURS HONNÊTES : Mobilisez-vous vite car sinon d'ici une dizaine d'années une grande partie de l'élevage français sera délocalisée à l'Est (y compris les chiens avec pedigree. Un chiot part de Roumanie à 40 Euros).

Abonnez-vous ! Abonnez-vous ! Diffusez ce journal !

Vous êtes notre force, notre seul appui, notre unique financement. Aussi, n'hésitez pas à nous soutenir par votre participation financière.

Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville

Abonnement : 20 Euros pour 4 numéros par an.

Libellez le chèque à l'ordre du Courrier de l'ANTAC, B.P. 80243 - 47006 AGEN CEDEX

Abonnez-vous ! Abonnez-vous !